



Labellisation E3D - session 2024

Du 08/01/2024 au 15/03/2024

Retours des dossiers au Rectorat avant le 13 mars 2024.

Les établissements scolaires engagés dans une démarche de développement durable et qui souhaitent déposer ou renouveler une candidature pour le label E3D académique, doivent renvoyer leur dossier avant le 14 mars 2024.

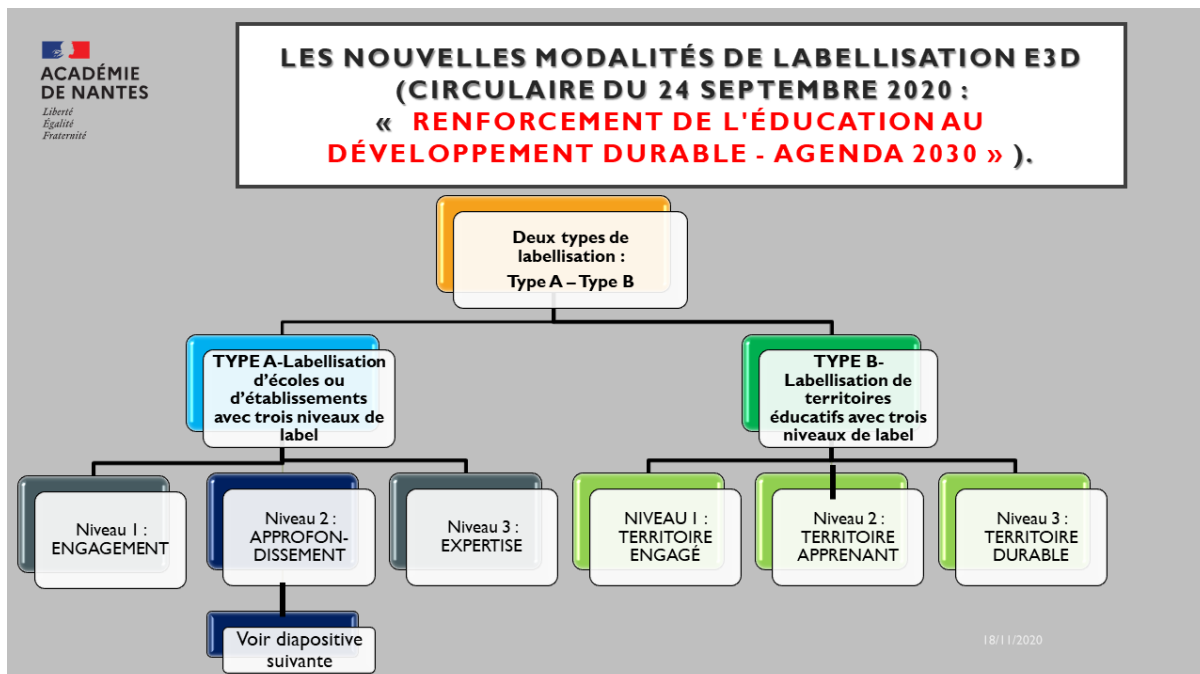
Ecole en Démarche de Développement Durable...pourquoi pas vous ?

Le Label E3D valorise les écoles engagées pleinement dans une démarche de développement durable. Il est attribué par un jury académique, sous l'autorité de Madame la Rectrice d'Académie. La date limite de réception des dossiers de labellisation E3D pour la session 2024 est fixée au 13 mars 2024. Attention si votre école est déjà labellisée, mais que ce label date de 2021, il faut faire une demande de renouvellement auprès du rectorat pour cette session 2024.

Véritable reconnaissance du travail engagé par les équipes pédagogiques et les élèves autour des valeurs du développement durable, le label E3D est conforme à la circulaire de renforcement de l'éducation au développement durable du 24 septembre 2020, dite [Agenda 2030](#). Ce label est attribué pour une durée de trois ans et permet de montrer à tous les partenaires de l'école, le travail particulier conduit au sein de l'établissement et la prise en compte de la problématique climatique dans le cursus des apprentissages. Les établissements scolaires engagés dans une démarche de développement durable et qui souhaitent déposer ou renouveler une candidature pour le label E3D académique, doivent renvoyer leur dossier avant le 13 mars 2024 auprès des services du rectorat (tous les détails sont dans le dossier de candidature). Toutes les informations sont en ligne sur la fiche d'actualité [Labellisation E3D – session 2024](#) de la DSDEN de la Sarthe.

- [Télécharger le dossier de demande de labellisation pour les écoles](#)
- [Tableau de synthèse des critères d'évaluation et conseils du jury](#)

Deux types de labels et trois niveaux de labellisation



Le conseiller
pédagogique

départemental et les membres de la commission départementale EDD se tiennent à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier E3D.

Contactez le CPD sciences-technologie-edd sur l'adresse edd72@ac-nantes.fr

Carte des établissements déjà labellisées sur notre académie

Thématique :

Développement durable

Contact :

Pascal Viard

edd72@ac-nantes.fr

Partenaires :

Commission départementale EDD :

- Rodolphe Agesne, Responsable Mission projets et activités pédagogiques, Ville du Mans
- Philippe Augeray, professeur agrégé de SVT, La Ferté Bernard philippe.augeray@ac-nantes.fr
- Catherine Bazoge, professeure de écoles, Chémiré-le-Gaudin, catherine.bazoge@ac-nantes.fr
- Michaël Leblanc, président de "Planète Sciences Sarthe"
- Cédric Roland, professeur certifié de SVT, Allonnes, cedric.roland@ac-nantes.fr
- Pascal Viard, conseiller pédagogique départemental sciences-technologie-EDD, DSDEN de la Sarthe - edd72@ac-nantes.fr

M.A.J. le 08/01/2024

Dans cette rubrique

- [primaire et secondaire](#)
- [Primaire](#)
- [Secondaire](#)